

## Un concert maçonnique à La Madeleine

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Relativisme](#)

**Date** : 10 novembre 2009



Les Provinces de l'Île-de-France de la **Grande Loge Nationale Française** [ont](#)

[organisé](#) le 20 octobre un concert en l'église catholique de La Madeleine à Paris. En soi, le principe d'organiser un concert dans une église n'est pas en contradiction avec le droit de l'Eglise en matière de gestion des lieux de cultes.

Mais en l'occurrence, il y a 3 problèmes :

1. Il s'agit d'une manifestation organisée par la GLNF. Or, **l'appartenance à la franc-maçonnerie** [est incompatible](#) avec le baptême catholique.

2. **Ce concert est payant** (45 et 30€).

3. Les oeuvres jouées ne sont pas sacrées. **Il s'agissait de deux cantates maçonniques de Mozart.**

La [Kv 429](#) et la petite cantate maçonnique Kv 623, qui a été écrite pour inaugurer le nouveau temple de la loge de Mozart. Le site de la paroisse [ne cite que](#) le *Requiem* et non les cantates.

Une Note de la Congrégation pour le Culte divin (*Eléments de réflexion et d'interprétation des normes canoniques* du 5 novembre 1987) dit notamment ceci :

- Après avoir obtenu l'autorisation donnée par le Curé, **l'église pourra être utilisée selon les conditions suivantes : l'entrée de l'église demeure libre et gratuite.** On adoptera une tenue et un comportement convenant au caractère sacré du lieu. On n'occupera jamais le chœur de l'église et on respectera en toute circonstance l'autel, l'ambon et le siège du célébrant.
- Le concert (**toujours de musique sacrée**) sera assorti de commentaires permettant de le situer dans la tradition spirituelle.